

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2015**

Délibération
n° 2015.12.376

**Convention réglant
les effets de la
création du service
commun d'urbanisme
d'agglomération pour
l'instruction des
droits des sols entre
GrandAngoulême et
la commune de
Soyaux : avenant n°1**

LE QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 décembre 2015**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Mireille BROSSIER, Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT, Samuel CAZENAVE à Isabelle LAGRANGE, Armand DEVANNEAUX à Anne-Marie BERNAZEAU, Maud FOURRIER à Jacky BONNET, André LANDREAU à Catherine DEBOEVERE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Annie MARAIS à François NEBOUT, Catherine MAZEAU à Bernard CONTAMINE, Olivier RIVIERE à Patrick BOURGOIN, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Jean-Philippe POUSSET

Excusé(s) :

Françoise COUTANT

Absent(s) :

Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Samuel CAZENAVE, Armand DEVANNEAUX, Maud FOURRIER, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Olivier RIVIERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.12.376**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
URBANISME

Rapporteur : **Monsieur BONNEFONT**

**CONVENTION REGLANT LES EFFETS DE LA CREATION DU SERVICE COMMUN
D'URBANISME D'AGGLOMERATION POUR L'INSTRUCTION DES DROITS DES SOLS
ENTRE GRANDANGOULEME ET LA COMMUNE DE SOYAUX : AVENANT N°1**

Pour pallier la cessation de l'instruction du droit des sols (ADS) par l'Etat, GrandAngoulême a décidé par délibération n°292 du 4 décembre 2014, de mettre en place un service commun d'instruction pour le compte des communes le souhaitant.

Ainsi, la commune de Soyaux et GrandAngoulême se sont dotés d'un service commun en matière d'urbanisme d'agglomération pour l'instruction des droits des sols, entré en fonction le 1^{er} juillet 2015. 14 autres communes, à l'exception d'Angoulême dans un premier temps, ont également décidé de confier l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol de leur territoire communal à la communauté d'agglomération du Grand Angoulême.

Par délibération n°101 du 26 mars 2015, la convention réglant les effets de la mise a disposition du service commun entre GrandAngoulême et la commune de Soyaux a été approuvée.

Cependant, dans la mesure où des éléments financiers ont évolué depuis la date de signature de la convention initiale, il convient aujourd'hui de modifier par un avenant n°1, l'article 8 relatif aux « Dispositions financières».

En effet, le service commun étant logé provisoirement dans des locaux du Département, il est proposé de re-facturer les charges indirectes (15% des charges directes) sur 3 mois en 2015 et non sur les 6 mois d'exercice du service, puisque pendant 3 mois les fluides ont été pris en charge gracieusement par la Direction départementale des territoires qui occupe également les locaux.

Par ailleurs, après plusieurs mois de fonctionnement de ce service commun, il convient de faire évoluer la répartition du temps de travail du poste de secrétariat-gestion des CUa (Certificat d'urbanisme d'information) pour le réduire d'un temps plein à 25% d'un équivalent temps plein et donc de modifier l'article 2.2 et l'annexe 1 de la convention initiale en ce sens.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 18 novembre 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention réglant les effets de la création du service commun d'urbanisme d'agglomération pour l'instruction des droits des sols entre la communauté d'agglomération du Grand Angoulême et la commune de Soyaux ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer cet avenant ainsi que tout document afférent.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 décembre 2015	<u>Affiché le :</u> 21 décembre 2015